

Lignes de haute tension

provinces maritimes n'ont pas pu profiter de l'énorme potentiel du réseau de transport d'électricité du Québec ni des réserves hydro-électriques de Terre-Neuve.

Cela a des répercussions importantes pour l'avenir énergétique de l'Est du Canada. Nous devons tenir compte des graves difficultés que pose le renchérissement du pétrole d'importation qui sert à produire de l'électricité. Plus tard, quand il ne sera plus question de produire de l'électricité avec du pétrole, nous utiliserons d'autres moyens comme les usines marémotrices qu'il sera indispensable de relier à un réseau hydro-électrique.

On ne saurait sous-estimer cette question en pensant à l'avenir énergétique des Maritimes. Mais nous ne serons pas en mesure d'avancer dans cette voie si le gouvernement fédéral ne communique pas les renseignements dont il dispose, si les intéressés ne peuvent pas examiner les informations, qui ont été recueillies, ni les résultats des tests et des études qui ont été effectués par le passé. Même aujourd'hui, on entend dire en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick que le projet de construction d'une usine marémotrice dans la baie de Fundy sera voué à l'échec parce qu'on n'aura pas su mettre en place le réseau nécessaire pour acheminer l'hydro-électricité produite par ces installations énormes.

Le député a porté une question très importante à l'attention des députés. En effet, il a non seulement dit qu'on n'avait pas communiqué au public tous les renseignements dont disposent les fonctionnaires fédéraux, surtout ceux qui se rattachent au transport de l'électricité, qui constitue le nœud du problème énergétique qui cause tant de mal à l'est du Canada. Je félicite le député et je m'associe à ses efforts. J'espère que tous les députés vont également lui emboîter le pas.

● (1720)

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots à propos de la motion du député de Vaudreuil (M. Herbert), car elle touche à l'exportation de l'électricité, dont certaines provinces du Canada possèdent un surplus. Je crois que la question de l'exportation de l'électricité était au centre du débat il y a quelques semaines, avant la présentation du budget, car on s'inquiétait alors, surtout dans les provinces de l'Ouest, de l'imposition possible d'une taxe à l'exportation du gaz naturel. On avançait alors l'argument suivant: si l'on imposait une taxe à l'exportation du gaz naturel de l'ouest du Canada, surtout de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, il y aurait lieu d'imposer en même temps une taxe sur la production d'électricité dans l'ensemble du pays, mais surtout dans les provinces consommatrices de l'Ontario et du Québec, qui consomment une grande partie de la production de gaz naturel. Je dois dire qu'il semblait y avoir une certaine logique dans cet argument. Mais, en fin de compte, le ministre des Finances (M. MacEachen a décidé sagement de ne pas imposer une taxe à l'exportation du gaz naturel, et il n'y eut donc pas de taxe sur l'électricité.

Par contre, il a imposé une taxe à tous les consommateurs de gaz naturel, qu'ils soient au Canada ou aux États-Unis. Naturellement, le taux de cette taxe était bien inférieur au taux d'une éventuelle taxe à l'exportation. Il est intéressant de noter qu'environ 44 p. 100 des recettes de cette taxe proviennent des consommateurs de l'Ontario.

Quel que soit le produit touché par cette taxe, qu'il s'agisse du gaz naturel ou de l'électricité, il était clair que les provinces

s'y opposaient de toutes façons. Il est évident que la quantité d'électricité produite et exportée aux États-Unis varie selon les provinces.

Il convient de s'attarder un instant sur la quantité d'électricité exportée aux États-Unis. En 1979, la production canadienne totale était de quelque 335 milliards de kilowatts-heure. Les exportations atteignaient environ 30.4 milliards de kilowatts-heure, soit 8.6 p. 100 de la production totale. On soutient que si l'on n'exportait pas cette électricité, le coût à la consommation serait plus élevé parce qu'il s'agit essentiellement d'un bénéfice et parce que cette électricité est souvent exportée et consommée aux États-Unis au moment où la demande est moins élevée au Canada.

Il est intéressant de noter le nombre de provinces du Canada qui produisent et exportent de l'électricité. La valeur totale des exportations aux États-Unis en 1979 était d'environ 738 millions de dollars. Les exportations d'électricité aux États-Unis du Nouveau-Brunswick valaient 128 millions, celles du Québec 110 millions, celles de l'Ontario 356 millions, celles du Manitoba 64 millions et celles de la Colombie-Britannique 80 millions. L'imposition d'une taxe à l'exportation sur l'électricité, comme nous en avons eu une de 1925 à 1963, est un processus compliqué, car dans certaines provinces, comme au Nouveau-Brunswick où l'électricité est produite par des centrales thermiques au pétrole, la rentabilité n'est pas aussi élevée avec la majoration du prix du pétrole qu'au Manitoba ou en Colombie-Britannique où l'électricité est produite par l'énergie hydraulique.

Je crois que le député de Vaudreuil (M. Herbert) présente un argument valable quand il recommande que nous songions à utiliser l'électricité davantage pour chauffer les maisons. C'est clairement ce que sous-entend le programme énergétique national que le ministre de l'Énergie a proposé à la Chambre il y a quelques semaines. Dans ce document, nous pouvons voir que si une personne adopte le chauffage à l'électricité, elle ne subira entre 1980 et 1984 qu'une hausse modérée du coût initial du chauffage, mais contribuera à l'économie de l'énergie. En 1980, par exemple, on estime que le chauffage au mazout d'une maison dans une ville canadienne moyenne—Winnipeg, par exemple—revient à \$680 par année. Compte tenu des augmentations prévues du prix mondial du pétrole, il en coûtera \$1,930 en 1984 pour chauffer la même maison.

Vous vous souviendrez, monsieur l'Orateur, que le budget présenté par le gouvernement précédent le 11 décembre 1979 proposait de porter le prix canadien du pétrole à 85 p. 100 du prix mondial en 1984. Il suffit de prendre les 85 p. 100 de ce montant pour savoir combien il en coûtera pour chauffer une maison moyenne. Mais si l'on calcule les frais de chauffage à l'électricité dans quatre ans—et voilà l'argument que défendait le député de Vaudreuil—on constate que le coût passe de \$680 aujourd'hui à \$965 dans quatre ans. Il suffit d'isoler la maison pour réduire de 25 p. 100 la consommation d'énergie requise, et les frais de chauffage ne s'élèveraient alors plus qu'à \$725. Ce montant est très faible si l'on songe au prix actuel du mazout. Ce qu'il importe de se rappeler, je crois, c'est que le programme énergétique national vise à inciter les gens à convertir leur système de chauffage du mazout à l'électricité, et surtout au gaz naturel.